



## **Charte partenariale 2014-2017**

**pour promouvoir la mixité et favoriser l'intégration des femmes et l'égalité professionnelle dans les métiers des industries technologiques de la Loire-Atlantique**

Entre :

- le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique
- le Président de l'Union des Industries de Loire-Atlantique
- l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale

Vu :

- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- la plateforme d'actions pour la mixité des métiers 2014 ;
- l'accord national du 8 avril 2014 relatif à l'égalité professionnelle et à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les métiers de la métallurgie ;
- la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 ;
- la convention régionale 2014-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (*axe 3 : s'engager vers une plus grande mixité des filières*).

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a acquis aujourd'hui une réelle légitimité dans le débat public, c'est un sujet de préoccupation majeur de l'Etat et de ses partenaires économiques.

Mais sa mise en œuvre réelle peut se révéler complexe, car elle fait intervenir tout à la fois des questions d'orientation scolaire, de formation professionnelle, de mobilité, d'articulation des temps de vie familiaux et professionnels... lesquels reposent encore trop souvent sur des représentations stéréotypées et anachroniques des rôles sociaux et professionnels des femmes et des hommes.

Ainsi, bien que les femmes aient de meilleurs résultats scolaires que les hommes et poursuivent plus souvent leurs études, bien qu'elles représentent près de la moitié de la population active, soit la même proportion de compétences que les hommes, elles rencontrent plus de difficultés qu'eux face à l'emploi.

En effet, les choix des filières de formation faits par les femmes les conduisent encore vers une ségrégation professionnelle évidente : les emplois féminins restent concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles seulement (contre 37 pour les hommes)..., lesquelles ne sont pas toujours les plus porteuses d'emplois, ni les plus valorisées.

"L'autocensure" des femmes et la pénurie de candidatures féminines qu'elle génère sont des obstacles identifiés par les entreprises des secteurs industriels lorsqu'elles cherchent à recruter. Les femmes ne représentent en effet que 22 % des effectifs de ce secteur en France.

Pourtant, contrairement à certaines idées reçues, tous les postes leur sont accessibles dans ce secteur d'activité et la valorisation de la mixité est désormais une priorité constante pour ces entreprises.

Prenant acte de cette réalité, les parties signataires de la présente charte partenariale se sont rapprochées pour mettre en œuvre dans notre département des actions destinées à promouvoir la mixité et à favoriser l'intégration des femmes et l'égalité professionnelle dans les métiers des industries technologiques.

Elle vise au développement de projets en direction d'un public large, composé des jeunes filles en formation, des femmes en recherche d'emploi et des chefs d'entreprise.

Elle poursuit quatre objectifs principaux :

- mettre en œuvre des actions d'information adaptées aux différents acteurs intervenant dans l'orientation, la formation et le recrutement pour mobiliser plus de filles et de femmes ;
- sensibiliser les industriels de la branche à la mixité et à l'égalité pour favoriser les embauches de femmes ;
- développer un réseau partenarial actif autour de ce sujet ;
- observer l'évolution de la place des femmes dans les formations et métiers grâce à l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles.

Objectif 1 : Questionner les stéréotypes et faire évoluer les idées reçues sur les rôles sociaux des filles et des garçons, des femmes et des hommes, afin de promouvoir la mixité des formations et des métiers des industries technologiques.

Les signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre des actions d'information adaptées aux différents acteurs qui jouent un rôle dans l'orientation, la formation, le recrutement à travers :
  - o des actions de découvertes des métiers et des visites d'entreprises, notamment à destination des élèves, proposées par l'UI 44 : l'opération DP3 (découverte professionnelle 3<sup>ème</sup>), les classes en entreprise, le challenge des métiers, la semaine de l'industrie, Vis'IT ( [www.ui44.fr](http://www.ui44.fr) )...
  - o des témoignages de femmes et/ou de chefs d'entreprise travaillant dans les industries technologiques lors d'informations collectives organisées à l'occasion des préparations opérationnelles à l'emploi, des forums métiers, des salons d'orientation...
  - o la mise à disposition et le déploiement des outils réalisés par la branche professionnelle des industries technologiques auprès des établissements scolaires, des centres de formation, des partenaires de l'emploi et des relais habituels pour l'orientation des publics féminins : le kit pédagogique et le kit métier ( [www.les-industries-technologiques.fr](http://www.les-industries-technologiques.fr) ).
- Permettre et/ou intensifier les partenariats avec les acteurs locaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation coordonnés par le service public régional d'orientation (Pôles Emploi, Missions locales, Cap emploi, CIO, CRIJ, FONGECIF, MIFE, Suio...), ainsi qu'avec les centres de formation, les établissements scolaires, les CIDFF... afin de diversifier l'emploi féminin à travers :
  - o des actions d'information et de communication à destination des élèves dans l'enseignement secondaire ou supérieur : la journée "Femmes dans l'industrie" de Polytech, les actions conduites avec les référents égalité filles/garçons des collèges et lycées du département...
  - o des actions d'information sur les métiers des industries technologiques et les secteurs qui recrutent auprès de femmes en formation continue,

reconversion professionnelle, suivies par les bureaux d'accompagnement individualisé à l'emploi des CIDFF de Nantes et de Saint Nazaire...

**Objectif 2 : Sensibiliser les industriels de la branche pour favoriser l'embauche et la promotion des femmes dans les métiers de production et de conception, à tous les niveaux de responsabilité au sein de l'entreprise.**

Les signataires s'engagent à :

- Mettre en place et soutenir des actions de sensibilisation et d'information à l'égalité professionnelle à destination des entreprises locales des industries technologiques et de leurs personnels :
  - o à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes " le 8 mars".
  - o dans le cadre de la semaine nationale de l'égalité professionnelle.
- Mobiliser les dispositifs financiers spécifiques destinés à favoriser la diversification de l'emploi féminin, l'embauche de femmes dans les secteurs insuffisamment mixtes et à promouvoir l'égalité professionnelle :
  - o l'aide au conseil (Art. R.1143-1, D.1143-2 à D.1143-5 du Code du travail). Elle permet aux entreprises de moins de 300 salariés d'engager une étude de leur situation en matière d'égalité, en faisant appel à un consultant extérieur qui leur proposera des pistes d'action permettant de développer l'embauche, la formation et l'amélioration des conditions de travail des femmes.
  - o le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Art. L.1142-4, D.1143-7 à D.1143-19 du Code du travail). Il est ouvert aux entreprises, sans condition de seuil d'effectif, pour aider au financement d'actions de formation et d'adaptation aux postes de travail des femmes embauchées sur des métiers non mixtes, d'actions de sensibilisation des salariés à l'égalité professionnelle, ou d'aménagement des locaux permettant l'intégration des publics féminins.

**Objectif 3 : Développer un réseau partenarial actif et constructif.**

Les signataires s'engagent à :

- Agir dans leur sphère d'influence afin d'élargir le réseau des partenaires concernés et intéressés par la réalisation des objectifs précités. Ces partenaires seront associés aux manifestations, aux actions de communication et d'information conduites sur les thèmes évoqués dans la présente charte.

Objectif 4 : Observer l'évolution de la place des femmes dans les formations aux métiers de l'industrie et aux différents postes dans les entreprises de ce secteur.

Les signataires s'engagent à :

- Mettre en commun les données dont ils disposent afin d'observer :
  - o l'évolution de la place des filles dans les filières formatives conduisant aux métiers de l'industrie technologique.
  - o l'évolution de la place des femmes, sur tous les postes et à tous les niveaux de responsabilité au sein des entreprises du secteur.

Cette observation pourra se faire avec l'appui de l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles ( [orci-pdl.fr/](http://orci-pdl.fr/) ).

#### Mise en œuvre de la charte

Un comité de pilotage et de suivi de la présente charte est institué. Les parties signataires se réuniront au moins une fois par an, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants.

En fonction de son ordre du jour, il pourra s'adjoindre des personnalités qualifiées.

Le comité sera chargé :

- o du suivi de la mise en œuvre de la charte.
- o de l'évaluation des actions conduites pendant l'année écoulée.
- o de la détermination des actions à mettre en place pour l'année suivante, au vu des besoins identifiés par les signataires et des améliorations envisageables du dispositif partenarial.

#### Durée et validité de la charte

La présente charte, signée en trois exemplaires, est conclue entre les parties pour une durée de trois ans, à compter de la date de sa signature.

Toute modification substantielle des dispositions de la convention donnera lieu à la signature d'un avenant.

**A Carquefou, le 27 novembre 2014**

**Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Préfet de la Loire-Atlantique**



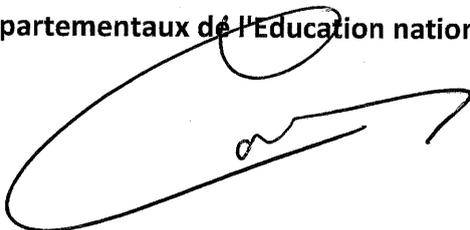
**Henri-Michel COMET**

**Le Président de l'Union des Industries  
et Métiers de la Métallurgie de Loire-  
Atlantique représenté par**



**Philippe NOVELLI**

**L'Inspecteur d'académie, Directeur  
académique des services de l'Education  
nationale, Directeur des services  
départementaux de l'Education nationale**



**Philippe CARRIERE**